

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2024-1-15-2**

**Séance du** lundi 19 février 2024

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA SCI NOTRE DAME AU TITRE DE TRAVAUX D'EXTENSION DE 35 LITS ET DE RESTRUCTURATION A L'EHPAD PERE FALLER DE BELLEMAGNY**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, RUCH Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIHL Pierre  
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

#### **ABSENTS :**

MILLION Lara, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2020-3-4-1 du 19 juin 2020 relative aux subventions d'investissement aux EHPAD,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-3-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget primitif 2024 des politiques en faveur de la santé et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, en vigueur à la date de la délibération portant attribution de la subvention, et notamment sa partie relative à la gestion des subventions,
- VU l'avis favorable de la Commission Sud Alsace – Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller du 9 février 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention d'investissement amortissable d'un montant de 735 000 € à la SCI NOTRE DAME pour la réalisation de travaux d'extension de 35 places et de réhabilitation à l'EHPAD Père Faller de BELLEMAGNY, selon le détail joint en annexe à la présente délibération ;
- Approuve la convention y afférente à conclure avec la SCI Notre Dame en tant que propriétaire des terrains et bâtiments, telle qu'annexée à la présente délibération et autorise le Président à la signer;
- Déroge exceptionnellement au règlement budgétaire et financier de la Collectivité en prévoyant le versement :
  - d'un premier acompte de 50 % au démarrage des travaux après signature de la présente convention,
  - d'un ou plusieurs acomptes dans la limite de 30 % supplémentaires, en fonction de l'avancement de l'opération,
  - du solde à l'achèvement des travaux.

- Acte que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante au budget primitif 2024, sous réserve du vote annuel des crédits :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P101	P101O002	P101E08	T01	(3249) 204-2324-4238	735 000 €
TOTAL					735 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Isabelle HECTOR-BUTZ, membre du CA au sein de l'EHPAD Faller de Bellemagny